L'ESSENTIEL DE L'ACTUALITÉ DU SECTEUR DE L'ASSURANCE SÉLECTIONNÉ PAR ASTRÉE - JANVIER 2023 - N° 52

LA REVUE DE PRESSE

18 janvier

Publication de l'ORIAS du nouveau guide d'utilisateur pour le renouvellement des inscriptions

En application de la Réforme du courtage, les courtiers d'assurance (COA), mandataires d'intermédiaire d'assurance (MIA), courtiers en opérations de banque et services de paiement (COBSP), mandataires d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement (MIOBSP) ont l'obligation d'adhérer à une des associations professionnelles agréées pour renouveler leur inscription au registre de l'ORIAS. Ce renouvellement doit être effectué avant le 28 février 2023. L'ORIAS publie un nouveau guide utilisateur pour accompagner les professionnels.

17 janvier

Amende administrative de la DGCCRF à l'encontre de la société SWIPE ASSURANCES

Une amende administrative d'un montant de 8.790 € a été prononcée par la DGCCRF à l'encontre de la société SWIPE ASSURANCES pour démarchage téléphonique de consommateurs inscrits sur la liste d'opposition au démarchage.

17 janvier

Adoption du rapport de la « task force » dédiée aux bannières de cookies par la CNIL

La CNIL et ses homologues européens ont adopté le rapport synthétisant les conclusions du groupe de travail chargé de coordonner les réponses aux questions sur les bannières cookies soulevées par les plaintes de l'association NOYB. Les autorités s'accordent à considérer qu'elles ne peuvent imposer à tous les sites web un standard en termes de couleur ou de contraste et qu'un examen au cas par cas de la bannière doit être effectué pour déterminer si le design choisi n'est pas manifestement trompeur pour les utilisateurs.

../..

27 décembre

Publication au Journal officiel de l'Union Européenne du règlement Dora

Compte tenu du risque croissant de cyberattaques, l'Union Européenne renforce la sécurité informatique des entités financières telles que les banques, les compagnies d'assurance et les entreprises d'investissement en adoptant le règlement DORA sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier.
Cette réglementation repose sur 5 piliers :

- La mise en place d'un cadre de gestion des risques informatiques qui soit solide, complet et documenté ;
- Un reporting obligatoire à l'ACPR des incidents informatiques majeurs ;
- La mise en œuvre d'un programme de tests de résilience opérationnelle (tests annuels et pour certains des tests d'intrusion fondés sur la menace) ;
- La mise en place d'un cadre de gestion du risque présenté par les fournisseurs tiers de services informatiques ;
- La possibilité d'organiser entre entités financières des dispositifs de partage d'informations et de renseignements sur les cybermenaces.

Ce règlement entrera en vigueur le 17 janvier 2025.

Astrée vous souhaite une bonne semaine !

Avocats et consultants, nous sommes spécialisés dans les problématiques de distribution des produits d'assurances, bancaires et financiers depuis 25 ans.

Suivez toute notre actualité :

67 avenue Pierre Grenier - 92100 Boulogne Billancourt
Tél. : 01 46 10 43 80